

Association Halieuti'Tarn
Rue de la Menuiserie
12100 MILLAU



AAPPMA de Dourbie

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR CAMPRIEU

AVANT PROJET SOMMAIRE :

PROJET DE VALORISATION HALIEUTIQUE SUR LES RIVES DU PLAN D'EAU DE CAMPRIEU



Octobre 2016



Association Halieutilot – Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Tel : 05.65.68.16.16. – Mobile : 06.52.03.18.05.

E-mail : halieutilot@yahoo.fr

N°Siret : 432 257 707 00013

Sommaire

Introduction	2
1 Principes et objectifs	3
1.1 <i>Généralités.....</i>	<i>3</i>
1.2 <i>La pêche, vecteur de dynamisme touristique.....</i>	<i>3</i>
2 Définition du projet d'aménagement.....	4
2.1 <i>Accessibilité au plan d'eau.....</i>	<i>4</i>
2.1.1 Parkings.....	5
2.1.2 Accès piéton.....	8
2.2 <i>Ponton handipêche.....</i>	<i>11</i>
2.3 <i>Postes de pêche sécurisés</i>	<i>16</i>
2.4 <i>Aménagements à vocations piscicole.....</i>	<i>19</i>
2.5 <i>Signalétique et panneauillage.....</i>	<i>22</i>
2.6 <i>Labellisation FNPF.....</i>	<i>24</i>
3 Coûts estimatifs.....	26
4 Plan de financement.....	30

INTRODUCTION

La Commune de Saint Sauveur Camprieu, situé dans le Département du Gard, est traversée par le cours du Bonheur, cours d'eau emblématique des Cévennes alimentant la célèbre Abîme de Bramabiau.

Quelques kilomètres en amont de ce site touristique unique, le Bonheur alimente un plan d'eau d'une superficie d'environ 1,8 ha, constitué par un barrage artificiel qui entrave directement son cours.

Le plan d'eau de Camprieu est aujourd'hui un site de pêche reconnu, géré par la société de pêche locale « La truite du Bonheur », qui l'alimente régulièrement en truites pour le plaisir des pêcheurs locaux et des touristes.

Pour pouvoir pratiquer la pêche sur le plan d'eau de Camprieu, les pêcheurs doivent être en possession de leur carte de pêche en règle (plan d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole) et doivent en outre s'acquitter d'une carte supplémentaire, dont le prix permet aujourd'hui à la société de pêche locale d'assurer les empoissonnements réguliers.

Depuis quelques années, la société de La truite du Bonheur s'est rapprochée de l'AAPPMA de Dourbie qui exerce ses activités sur ce territoire, et ces deux associations travaillent en bonne entente.

L'association de bassin versant Halieut'iTarn, dont l'AAPPMA de Dourbie est membre, a été sollicitée conjointement par l'AAPPMA et la Commune de St Sauveur Camprieu pour réfléchir à un projet de valorisation halieutique de ce plan d'eau.

L'ambition affichée est de promouvoir encore plus l'activité pêche sur le plan d'eau, en réalisant des aménagements adaptés et attractifs pour un large panel de pêcheurs. Ce projet halieutique s'intègre parfaitement dans une volonté plus large de faire de ce plan d'eau un site d'accueil touristique incontournable, proposant de multiples activités de pleine nature compatibles avec la beauté et la quiétude des lieux.

Pour réaliser ce projet, Halieut'iTarn a missionné l'association HalieutiLot avec laquelle elle travaille régulièrement, et qui a déjà mener de nombreux projets similaires sur d'autres plans d'eau, dans le département de l'Aveyron notamment.

Le présent rapport s'attache donc à présenter les résultats de l'étude réalisée par HalieutiLot et à proposer un projet de valorisation halieutique global du plan d'eau de Camprieu.

1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

1.1 *Généralités*

Le projet d'aménagement détaillé ci-après a pour objectif de définir les différents types d'aménagements pouvant être mis en place sur le plan d'eau de Camprieu de façon à y développer l'activité pêche.

A ce titre, les actions proposées sont principalement orientées vers un public familiale, comme cela a été la demande des différents acteurs locaux (société de pêche « La Truite du Bonheur », AAPPMA, Commune).

Chacun des aménagements proposés intègre aussi une dimension paysagère, très importante pour la mise en valeur générale du site.

Enfin, ce projet a aussi pour vocation d'être une base de réflexion pour les acteurs de la pêche locale qui pourront s'appuyer sur celui-ci pour harmoniser leurs actions. En effet, le mode de gestion de la pêche sur le site du lac de Camprieu pourrait être amené à être repensé, notamment si l'obtention d'un label national (« Parcours Famille » de la FNPF) est envisagé.

1.2 *La pêche, vecteur de dynamisme touristique*

La pêche de loisir représente **la deuxième activité sportive de France** derrière le Football, avec plus de **1,5 millions de licenciés au niveau national**.

Une récente étude mandatée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France démontre que la pêche associative de loisir **dépasse les 2 milliards d'euros d'impact économique**, notamment dans le domaine du tourisme. Ainsi, il est clairement défini que « *Les dépenses catalytiques, autrement dit les dépenses d'hébergement, de transport et de restauration liées aux séjours de pêche sont d'ailleurs considérables : 110 millions d'euros.* »

La pêche de loisir touche en effet un public extrêmement diversifié (pratiquants occasionnels, réguliers, experts, etc...) et correspond à une activité très populaire qui touche tous les niveaux sociaux et toutes les classes d'âges.

Enfin, selon l'étude mentionnée plus haut : « *Les séjours de pêche en eau douce sont assez répandus : 39% les pratiquent en moyenne pour 21,3 j/an. Lors de l'enquête, le dernier lieu de vacances a été déterminé par la pêche en eau douce pour près de 49% des répondants. Parmi eux, 58% ont choisi leur lieu de vacances pour la pêche.* »

Dans le cas plus particulier du plan d'eau de Camprieu, de nombreux projets sont en cours de développement pour améliorer l'accueil du public et développer diverses activités de pleine nature.

En effet, l'enjeu affiché est clairement de faire du plan d'eau le cœur névralgique de l'accueil des touristes sur la commune de Saint Sauveur Camprieu, en proposant un site multi-activités répondant aux attentes d'un large public (familiale, retraités, camping-caristes, etc..).

Le développement du loisir pêche s'intègre parfaitement dans le projet de valorisation globale du lac de Camprieu. Il est parfaitement complémentaire avec les autres projets portés par la commune sur ce site et permet d'apporter notamment les plus-values suivantes :

- **Une image de site « pleine nature »** totalement véhiculée par la présence régulière des pêcheurs au bord de l'eau
- Le développement **d'un produit « pêche famille »** à destination du plus grand nombre et rendant cette activité accessible à tous
- **Une réelle complémentarité** entre les différentes offres pêche proposées sur le territoire : Pêche familiale au niveau des plan d'eau, pêche sportive dédiés aux experts dans la vallée de la Dourbie ou du Trevezel
- La possibilité, grâce à l'activité pêche, **d'allonger la période touristique** : en effet, les pics d'attractivité du site pour le public pêcheurs seront répartis sur toute la saison de pêche, à savoir de mi-mars à mi-septembre.

2 DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Plusieurs thématiques sont abordées et détaillées ci-après :

- L'accessibilité au plan d'eau
- La pêche pour les personnes à mobilité réduite
- La création de postes de pêche sécurisés
- Les aménagements à vocation piscicole et paysagère
- Le panneautage et la signalétique
- La démarche de labellisation FNPF

Le projet global ainsi proposé se veut cohérent au regard des différentes thématiques listées ci-dessus et s'appuie sur un diagnostic de terrain réalisé durant l'été 2015. Cependant, ce projet n'est en rien figé et pourra être modifié ou complété en fonction des remarques et des contraintes formulés par les différents partenaires du projet (Commune, AAPPMA, société de pêche locale, etc...).

2.1 Accessibilité au plan d'eau

Les aménagements concernant l'accessibilité au plan d'eau concernent les parkings et la création d'une piste piétonne permettant de cheminer tout autour du plan d'eau.

2.1.1 Parkings

Les emplacements des parkings concernés par le projet sont matérialisés sur la carte 1. Deux parkings sont prévus :

- Un parking réservé aux véhicules légers, situé au niveau du parking existant le long de la route
- Un parking réservé aux personnes à mobilité réduite, situé à proximité immédiate du plan d'eau, au droit du barrage.

Ces deux emplacements étant déjà existants, seuls des aménagements légers sont proposés.

Pour ce qui est du parking réservé aux véhicules légers, les travaux consisteront notamment :

- A niveler le terrain naturel et à reprendre les accès au parking depuis la route. Ces travaux concernent la superficie totale du parking, à savoir 500 m²
- A réaliser l'apport et la mise en œuvre de remblais compactés de manière à stabiliser le terrain qui accueillera les véhicules, soit 500 m².
- A la mise en place d'un portique limitant l'accès à ce parking aux seuls véhicules légers. Dans le cas où cette option serait retenue, il sera nécessaire de mener une réflexion concernant l'accueil des camping-cars qui sont à l'heure actuelle nombreux à utiliser cet espace.
- La mise en place d'une poubelle

Pour ce qui concerne le parking réservé aux personnes à mobilité réduite, les travaux envisagés consistent :

- A réaliser un niveling léger du terrain naturel, visant surtout à constituer une assise satisfaisante pour le revêtement, sur une surface de 200 m².
- A réaliser un revêtement de type béton lissé ou bitume permettant une circulation aisée des fauteuils roulants, sur une surface de 200 m²
- A réaliser un marquage au sol spécifique matérialisant la place de parking réservée (Emplacement de stationnement bleu avec le pictogramme PMR). Les dimensions réglementaires devront être respectées, à savoir : 3,3 m X 5 m



Figure 1 : Emplacement proposé pour le parking PMR

Les aménagements des parkings seront complétés par la mise en place de panneaux visant à matérialiser clairement ces emplacements.

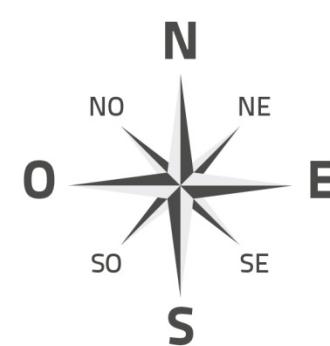
D'autre part, la Commune pourra être amenée à prendre un arrêté municipal concernant les règles d'utilisation de ces parkings (notamment pour réglementer l'accès aux camping-cars)

Carte 1 : Localisation des zones de stationnement

Légende

 P Parking pour véhicules légers

 P_♿ Parking réservé PMR

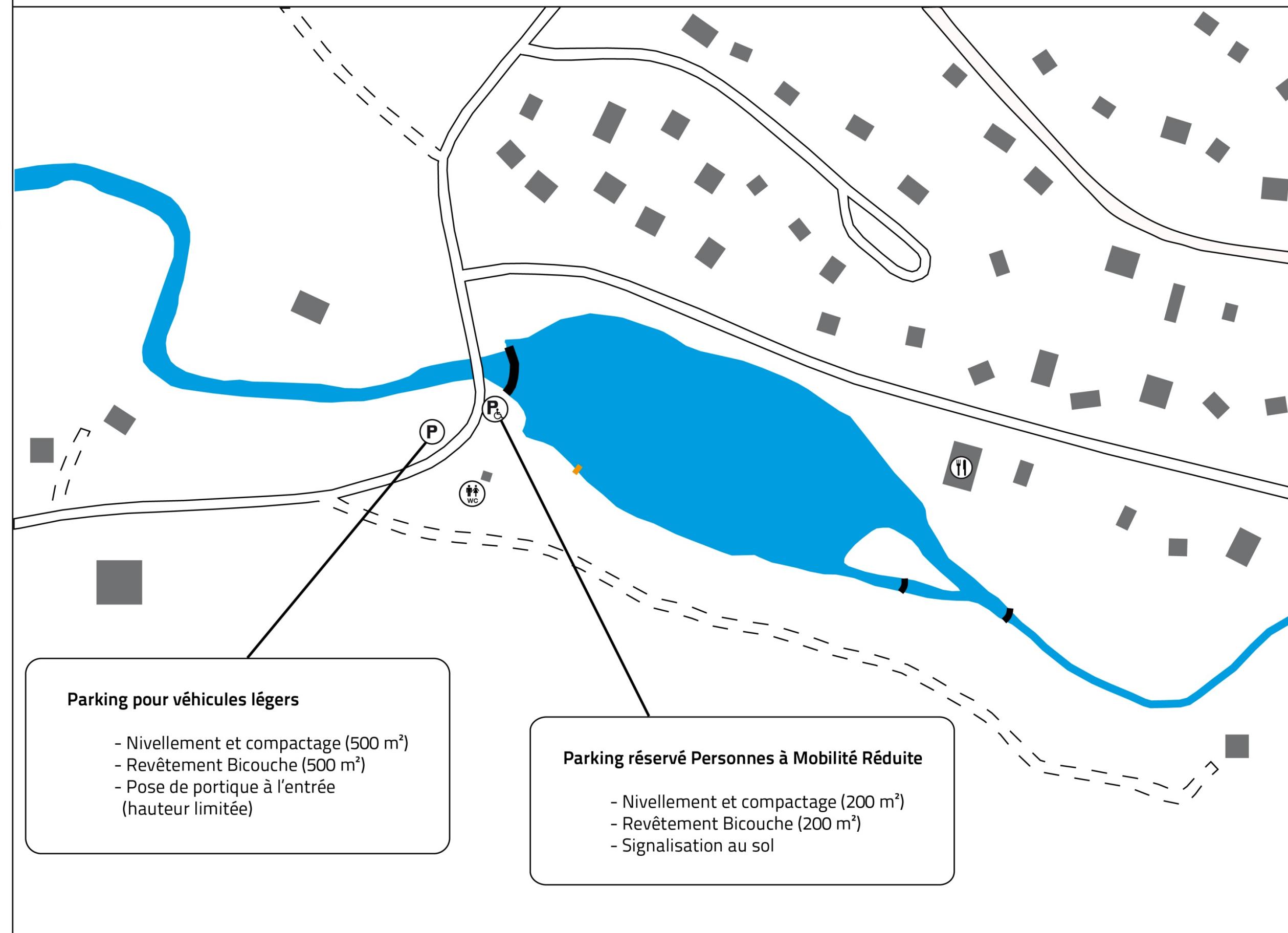


Parking pour véhicules légers

- Nivellement et compactage (500 m²)
- Revêtement Bicouche (500 m²)
- Pose de portique à l'entrée (hauteur limitée)

Parking réservé Personnes à Mobilité Réduite

- Nivellement et compactage (200 m²)
- Revêtement Bicouche (200 m²)
- Signalisation au sol



2.1.2 Accès piéton

A l'heure actuelle, le cheminement autour du plan d'eau est possible mais n'est pas organisé autour d'un sentier clairement matérialisé.

Les travaux proposés dans le cadre du présent projet consistent à créer une piste en dur qui permettra un cheminement facilité autour du lac. Cette piste aura bien entendu pour vocation de permettre aux pêcheurs d'accéder aux différents postes de pêche, mais sera aussi utilisée par tous les visiteurs du site.

Le cheminement de la piste est figuré sur la carte 2.

Pour créer cette piste, les travaux suivants seront nécessaires :

- Des opérations de remblais/déblais qui viseront à niveler le terrain naturel et à préparer l'assise de la piste
- Des opérations d'apport et de mise en œuvre de remblais compactés. Cette action pourra être complétée par la mise en œuvre d'un revêtement type « bicouche » permettant une meilleure intégration paysagère et une tenue dans le temps prolongée.
- La mise en place d'escaliers rustiques aux emplacements où le terrain naturel montre une trop grande déclivité. Dans un souci d'intégration paysagère, les marches seront réalisées à l'aide de rondins de bois de type pins traité classe IV, comme cela est figuré sur le schéma ci dessous. Au niveau de ses escaliers, des opérations de remblais/déblais supplémentaires seront nécessaires de manière à mettre en forme les différentes marches.



Figure 2 : Le cheminement actuel n'est pas distinctement matérialisé et parfois peu praticable

La piste ainsi constituée aura une longueur de 630 m. Sa largeur sera de 1m.

Neuf escaliers devront être mis en place, avec plus ou moins de marches selon la déclivité du terrain naturel. Les marches seront réalisées à l'aide de rondins de bois, de manière à s'intégrer parfaitement au paysage. Le schéma ci-dessous montre le principe d'aménagement des escaliers champêtres.

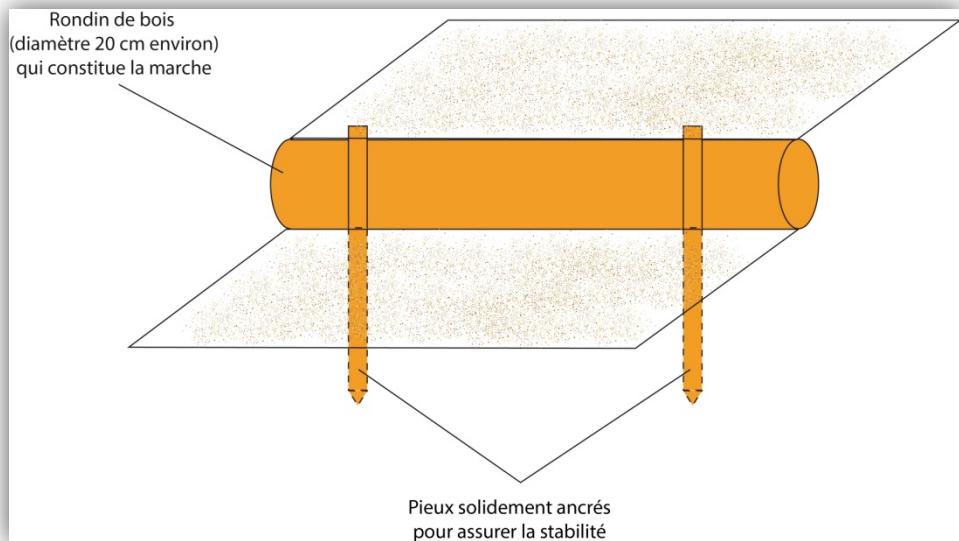


Figure 3 : Schéma de principe de l'aménagement d'un escalier rustique



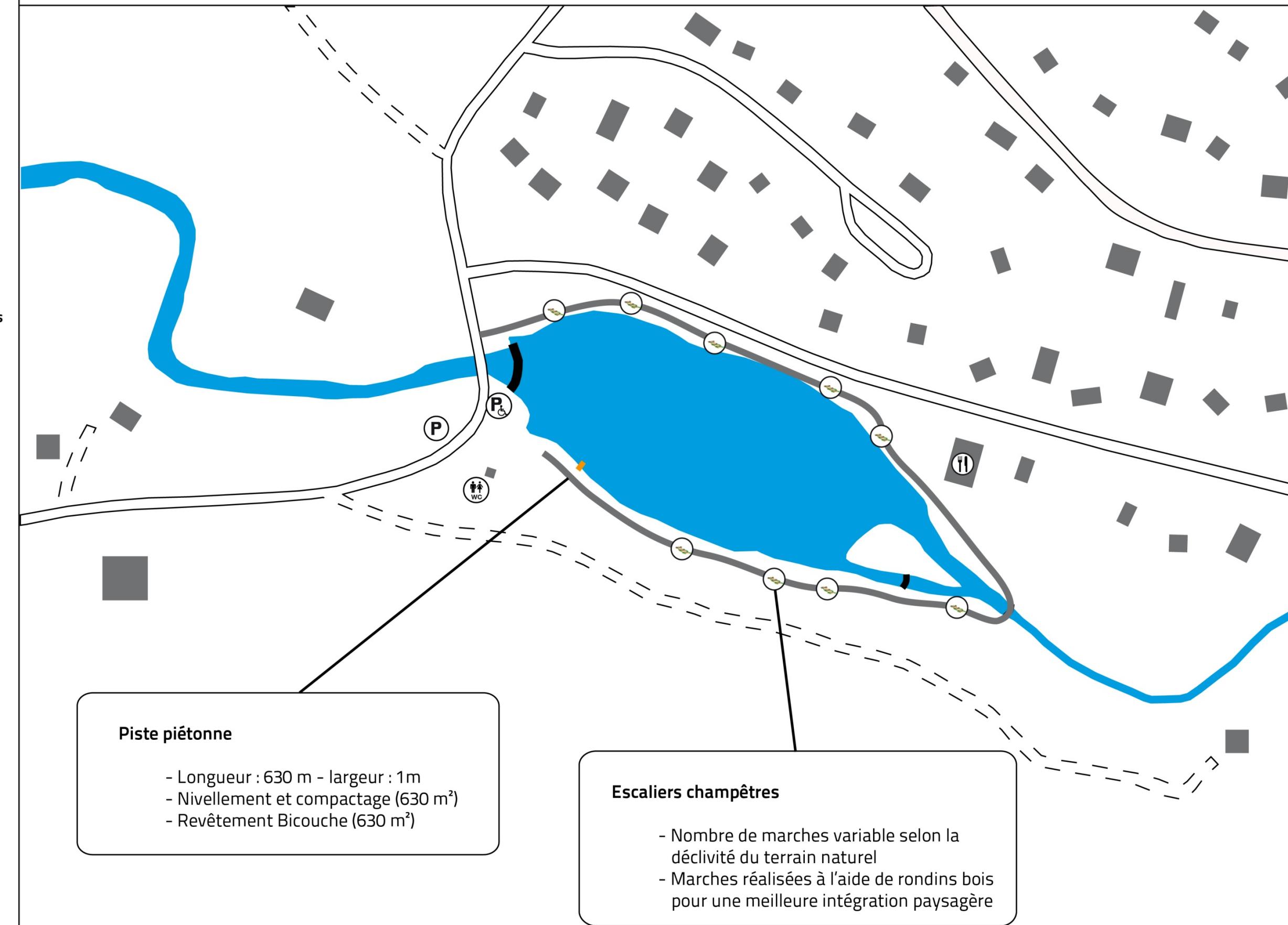
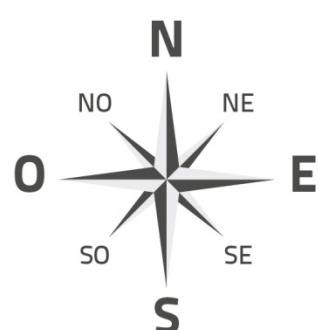
Figure 4 : La déclivité du terrain naturel nécessitera parfois la réalisation d'escaliers rustiques

Carte 2 : Création d'une piste piétonne autour du lac

Légende

— Piste piétonne

○ Escaliers champêtres



2.2 Ponton handipêche

A l'heure actuelle, il existe deux pontons situés en rive gauche du plan d'eau. Cependant, la constitution de ces ouvrages n'est pas conforme aux normes en vigueur en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.



Figure 5 : Ponton actuel non conforme à la réglementation en vigueur

Ainsi, notre projet intègre la création d'un ponton handipêche normalisé permettant de manière effective aux personnes à mobilité réduite de pratiquer la pêche.

Pour cela, il est proposé de remplacer un des deux pontons existants par une nouvelle structure, comme cela est figuré sur la carte 3.

Les propositions techniques qui sont formulées ci-après s'appuient sur un travail mené conjointement entre la Fédération de Pêche et l'association « Tourisme et Handicap » dans le Département de l'Aveyron. Une fiche technique détaillée a été établie concernant les aménagements handipêche et définissant les différents critères de fonctionnalité des aménagements pour différents types de handicap (handicap moteur, visuel, auditif, etc...)



Figure 6 : Exemple de ponton handipêche labellisé « Tourisme et handicap »

Pour la création du ponton handipêche sur le plan d'eau de Camprieu, seul le handicap moteur a été pris en compte. A ce titre, les travaux suivants seront nécessaires :

- La réalisation d'une protection de pied de berge de manière à stabiliser l'ouvrage. Dans un souci d'intégration paysagère, cet ouvrage sera réalisé en pieux jointifs type pin traité classe IV. La longueur de l'ouvrage sera de 4 m. Les pieux seront fichés dans le terrain naturel sur une profondeur d'au minimum 1 m de manière à assurer la bonne stabilité de l'ouvrage. Enfin, les pieux seront liés entre eux à l'aide de tirefonds de manière à rester parfaitement jointifs.
- Le terrassement de la plateforme constituant le ponton de pêche. Cette plateforme sera constituée par l'apport de remblais compactés faisant office de semelle d'assise pour le revêtement.
- Le revêtement de la plateforme sera réalisé en béton (coloration possible pour une meilleure intégration paysagère). Les dimensions de la plateforme sont de 4 m x 2,50 m. Une margelle sera installée de manière à constituer une butée pour les roues des fauteuils.
- Une rambarde métallique de sécurité sera installée. Elle présentera les dimensions suivantes : Hauteur : 0,40 m, longueur : 4 m. Des supports de cannes y seront intégrés de manière à faciliter l'utilisation du ponton en action de pêche. Sur les cotés, les rambardes auront une hauteur de 0,80 m (voir schéma).
- Un panneau spécifique matérialisant l'accès prioritaire au ponton pour les personnes à mobilité réduite sera installé.

Les schémas ci-après reprennent l'ensemble des prescriptions techniques détaillées ci-dessus.

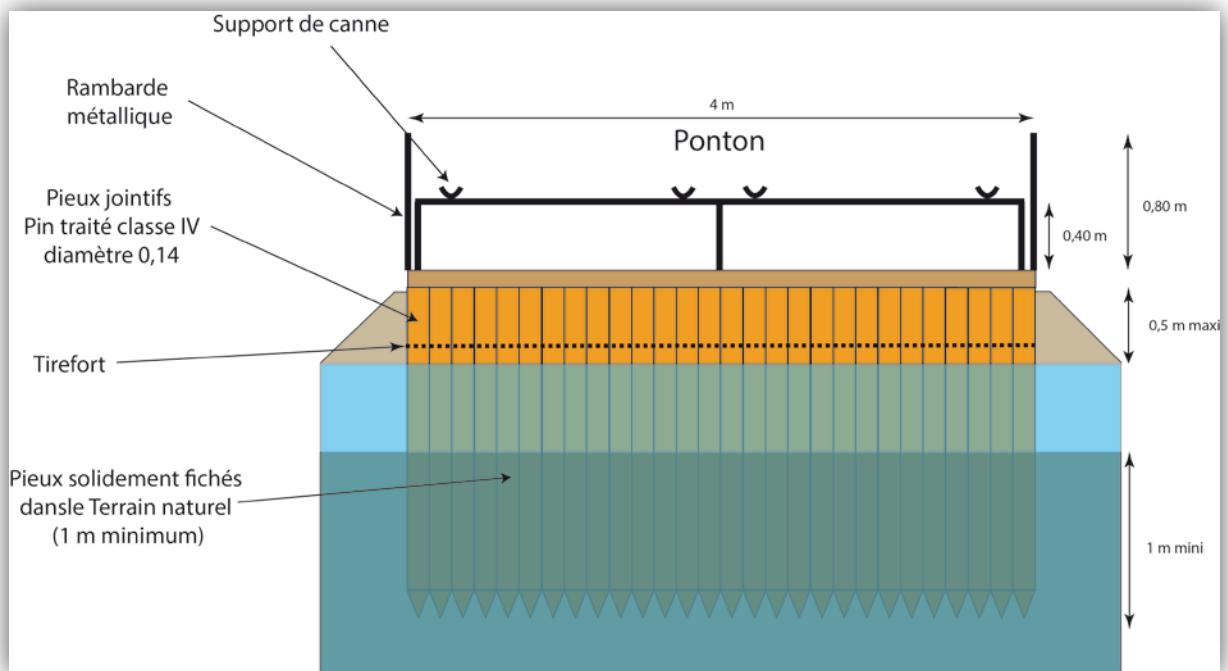


Figure 7 : Ponton Handipêche- Vue de face

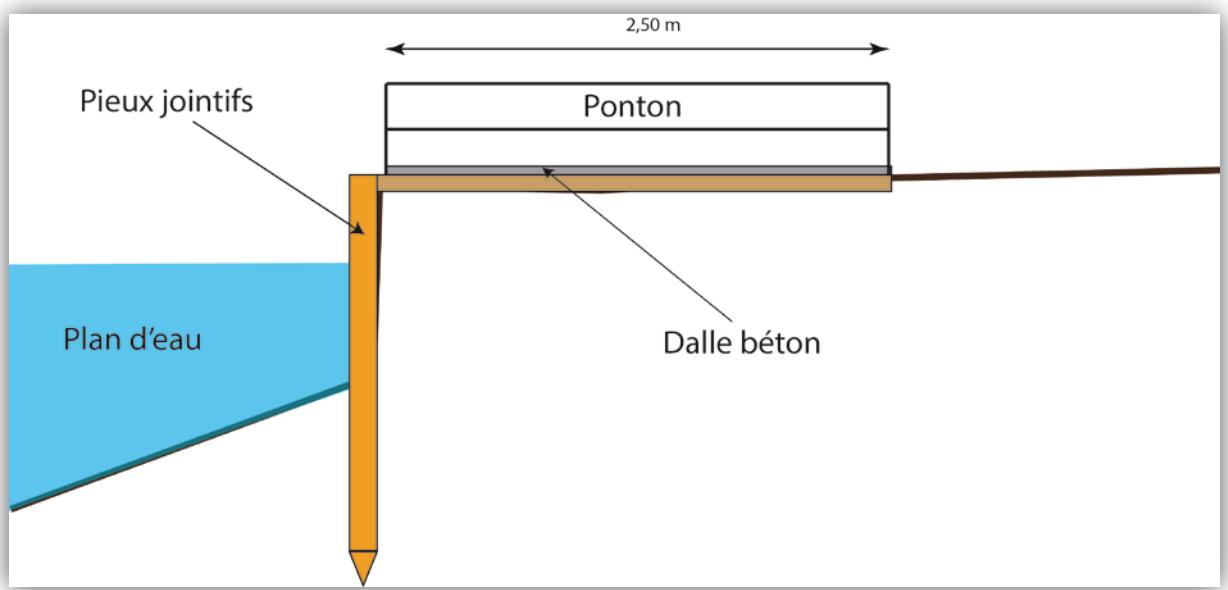


Figure 8 : Ponton Handipêche- Vue de coté

Les travaux de création du ponton devront être complétés par la constitution d'un cheminement adapté depuis le parking. En 2015, des travaux ont été réalisés pour améliorer l'accès aux pontons existants (mise en place d'une dalle en béton). Cependant, le chemin d'accès devra être repris pour proposer un revêtement adapté à la circulation des fauteuils roulants. Une attention particulière sera aussi apporter à la pente du chemin d'accès, qui devra être la plus faible possible (pente maximale autorisée de 4%, mais l'objectif doit être d'obtenir une pente nulle entre le parking, le chemin et le ponton).



Figure 9 : La piste béton actuelle n'est pas adaptée aux PMR

Ces travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pourraient être complétés par un cheminement conduisant à une table de pique nique adaptée aux PMR et un accès aux WC actuellement en place sur le site. Au total, la piste accessible aux personnes à mobilité réduite aura une longueur de 90 m pour une largeur de 1 m.

Dans l'optique de l'aménagement du ponton handipêche, une réflexion devra être menée par la Commune concernant la mise aux normes de ces WC pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Carte 3 : Création d'un ponton de pêche adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

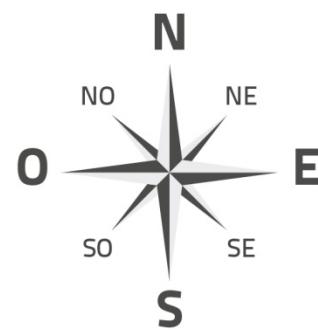
Légende

Piste accessible PMR

Ponton handipêche

Table de Pique Nique PMR

WC accessibles PMR



Cheminement accessible PMR

- Longueur : 90 m - largeur : 1m
- Nivellement et compactage (90 m²)
- Revêtement Bicouche (90 m²)

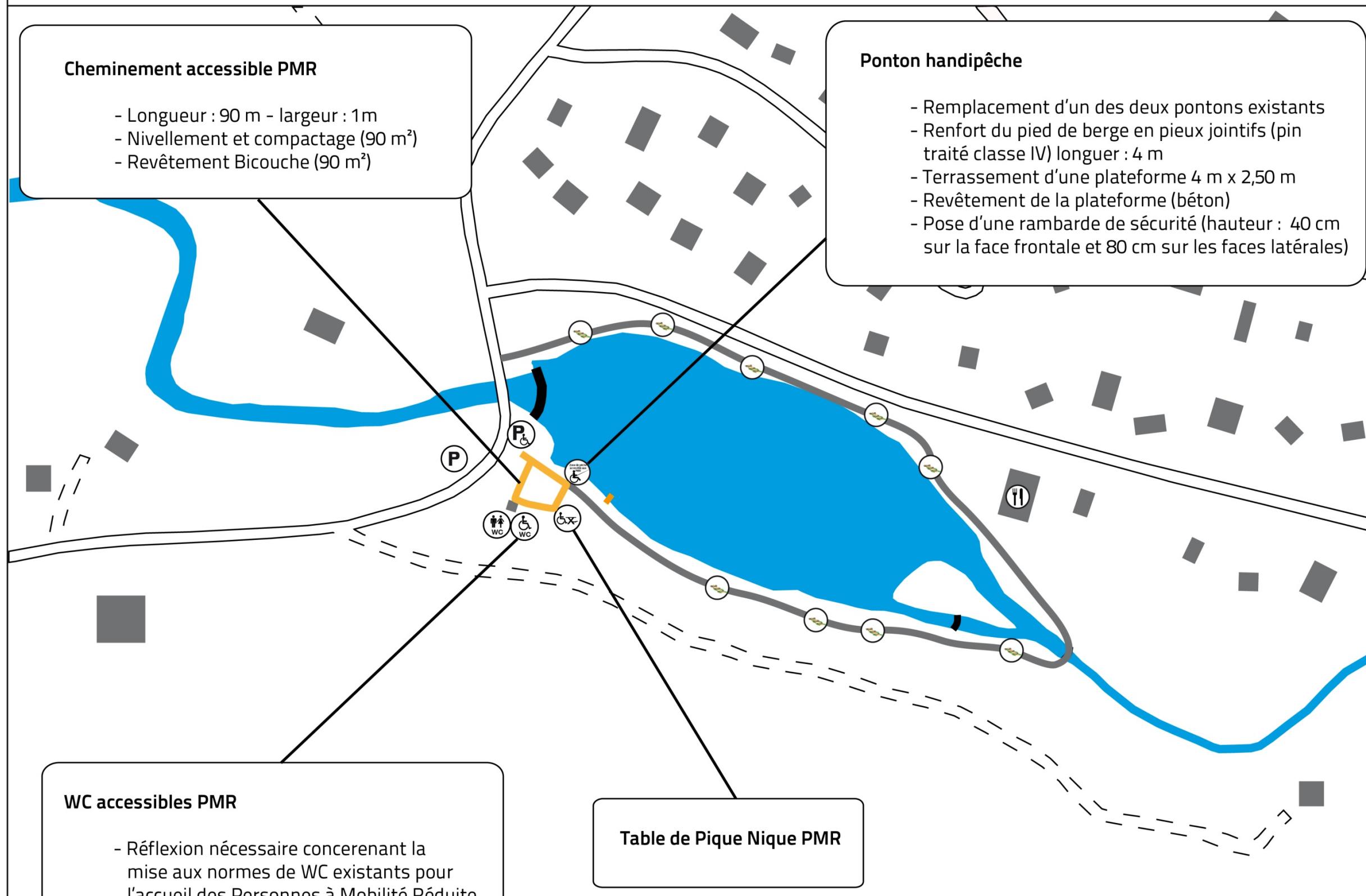
Ponton handipêche

- Remplacement d'un des deux pontons existants
- Renfort du pied de berge en pieux jointifs (pin traité classe IV) longueur : 4 m
- Terrassement d'une plateforme 4 m x 2,50 m
- Revêtement de la plateforme (béton)
- Pose d'une rambarde de sécurité (hauteur : 40 cm sur la face frontale et 80 cm sur les faces latérales)

WC accessibles PMR

- Réflexion nécessaire concernant la mise aux normes de WC existants pour l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite

Table de Pique Nique PMR



2.3 Postes de pêche sécurisés

A l'heure actuelle, la pratique de la pêche est possible sur de nombreux postes sur tout le pourtour du lac. Cependant, ces postes « sauvages » ne sont pas aménagés et sont parfois scabreux (berge abrupte ou en pente, accès à la bordure difficile, etc...).



Figure 10 : Neuf postes de pêche sécurisés sont proposés dans le présent projet

Dans l'optique de proposer un produit pêche à destination d'un public familiale, l'aménagement de postes de pêche sécurisés s'impose. En effet, la pratique des techniques traditionnellement utilisées sur ce type de plan d'eau (pêche à poste fixe) serait grandement facilité par la création de placettes facilement accessibles à différents endroits du lac, comme cela est figuré sur la carte 4.

L'aménagement de postes de pêche sécurisés nécessite les travaux suivants :

- La réalisation d'une protection de pied de berge de manière à stabiliser et à matérialiser le poste. Comme pour le ponton handipêche, ces ouvrages seront réalisés en pieux jointifs en pin traité classe IV pour une meilleure intégration paysagère. Pour chaque poste de pêche, les pieux jointifs seront disposés sur une longueur de 2,50 m.
- Le terrassement de plateformes planes en bordure de plan d'eau. Ces dernières permettront l'installation sécurisée des pêcheurs et de tout leur matériel. Les dimensions de chaque plateforme sont de 2,50 m de long pour 1,5 à 2 m de largeur.
- La pose de géotextile et l'ensemencement de chaque plateforme avec un mélange de type « pelouse rustique ». La toile géotextile permettra d'éviter les pertes de terre végétale vers le plan d'eau et la végétation implantée apportera du confort au pêcheur et un parfaite intégration paysagère. Il faudra tout de même venir entretenir plusieurs fois dans l'année chaque poste (débroussailleuse) de manière à ce que ces derniers restent accessibles et fonctionnels.

- L'aménagement d'un accès sécurisé à chaque poste (depuis la piste piétonne), qui nécessitera certaine fois la mise en place d'escaliers rustiques de 2 ou 3 marches (voir descriptif au chapitre 2.1.2)

Les schémas ci-après reprennent l'ensemble des prescriptions techniques détaillées ci-dessus.

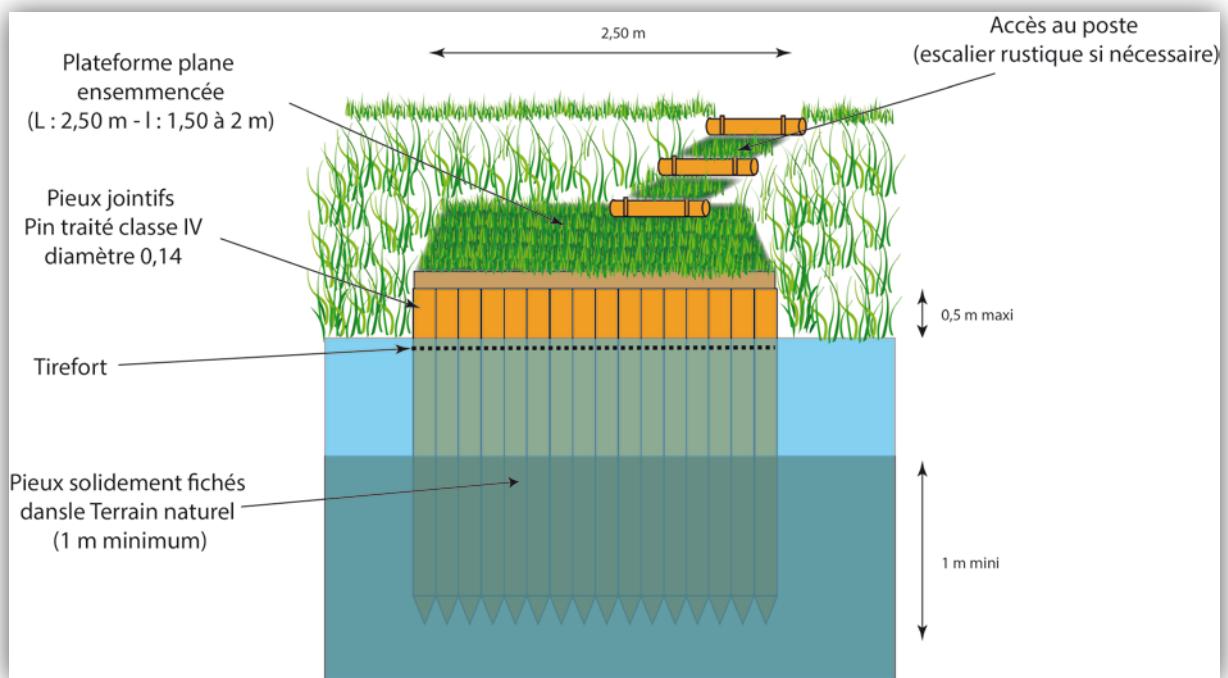


Figure 11 : Poste de pêche sécurisé - Vue de face

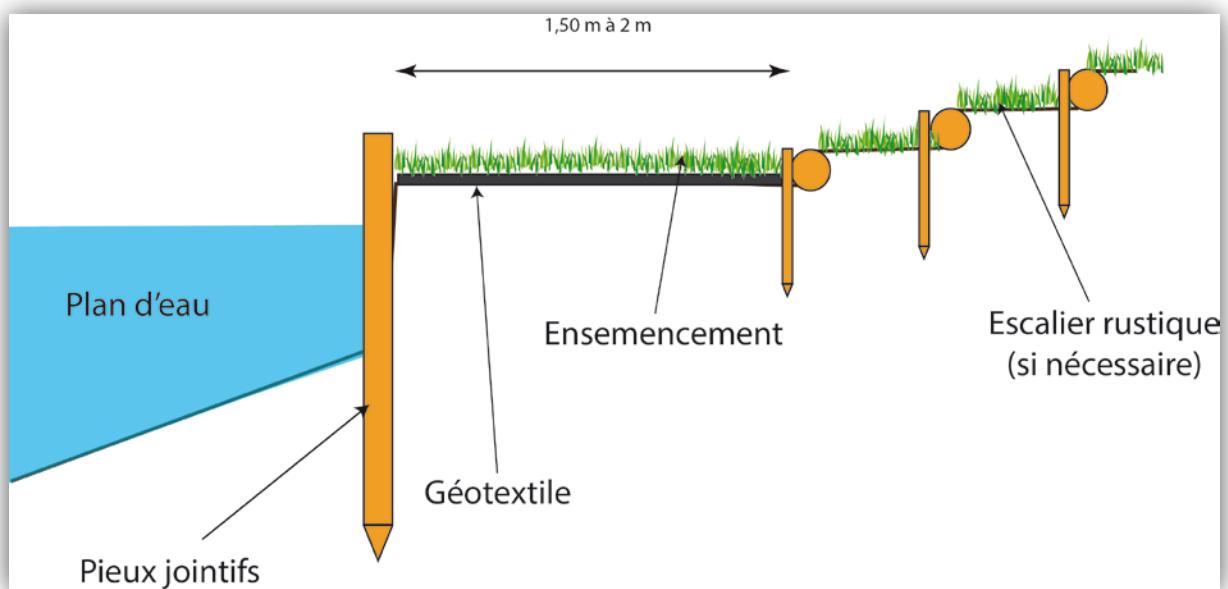


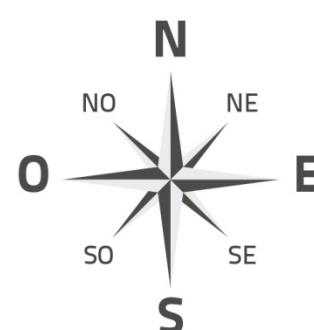
Figure 12 : Poste de pêche sécurisé - Vue de coté

Carte 4 : Localisation des postes de pêche sécurisés

Légende



Postes de pêche sécurisés

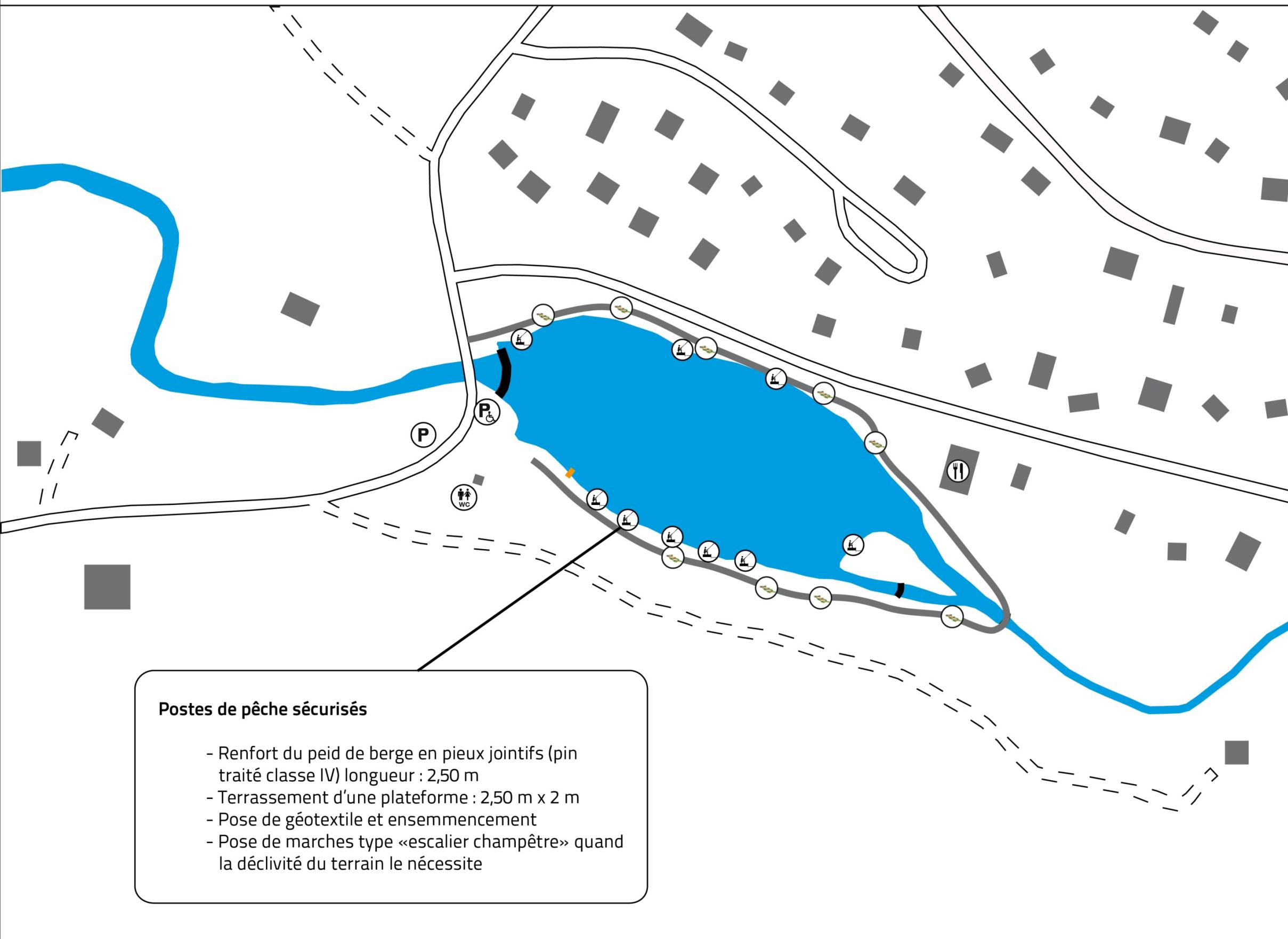


0 50m



Postes de pêche sécurisés

- Renfort du pied de berge en pieux jointifs (pin traité classe IV) longueur : 2,50 m
- Terrassement d'une plateforme : 2,50 m x 2 m
- Pose de géotextile et ensemencement
- Pose de marches type «escalier champêtre» quand la déclivité du terrain le nécessite



2.4 Aménagements à vocations piscicole

Les habitats piscicoles actuellement présents dans le lac de Camprieu sont relativement pauvres et peu diversifiés. Dans l'optique de proposer un produit pêche de qualité, il est envisagé des aménagements visant à pérenniser les peuplements piscicoles en place et à améliorer la qualité biologique du site.

La carte 5 indique l'emplacement proposé pour les aménagements à vocation piscicole.

Dans le cadre du projet de valorisation halieutique du lac de Camprieu, les aménagements piscicoles proposés correspondent à la mise en place de récifs artificiels immersés.

L'objectif de ces aménagements est d'immerger dans le plan d'eau des caches artificielles afin d'améliorer l'habitat piscicole et aussi de limiter les phénomènes de prédatation, notamment du cormoran, qui peut représenter un problème important sur un plan d'eau de cette taille.

Les types de récifs proposés sont des structures creuses constituées de buses en PVC liées entre elles de manière à constituer une forme pyramidale.

Ces structures sont ensuite recouvertes de grillage à grande mailles de type « Ursus » afin d'éviter aux prédateurs de pouvoir y pénétrer.

Chaque structure est ensuite lestée à l'aide de plots en béton préfabriqués et immergée à différentes profondeurs dans le lac.

Le schéma ci-après détaille les différentes prescriptions techniques relatives à l'installation des récifs artificiels.

Sur le lac de Camprieu, 4 récifs pourraient être immersés en première intention. Afin de les positionner au mieux, en fonction de la topographie du plan d'eau et des impératifs liés à la pêche (évitez notamment les accrochages intempestifs), un levé bathymétrique permettant la géolocalisation des récifs devra être effectué au préalable. D'autre part, ces levés de terrain permettront d'éditer une cartographie précise du lac pouvant servir notamment au suivi du comblement de ce dernier par les sédiments apporté par le cours d'eau (évolution de l'atterrissement).

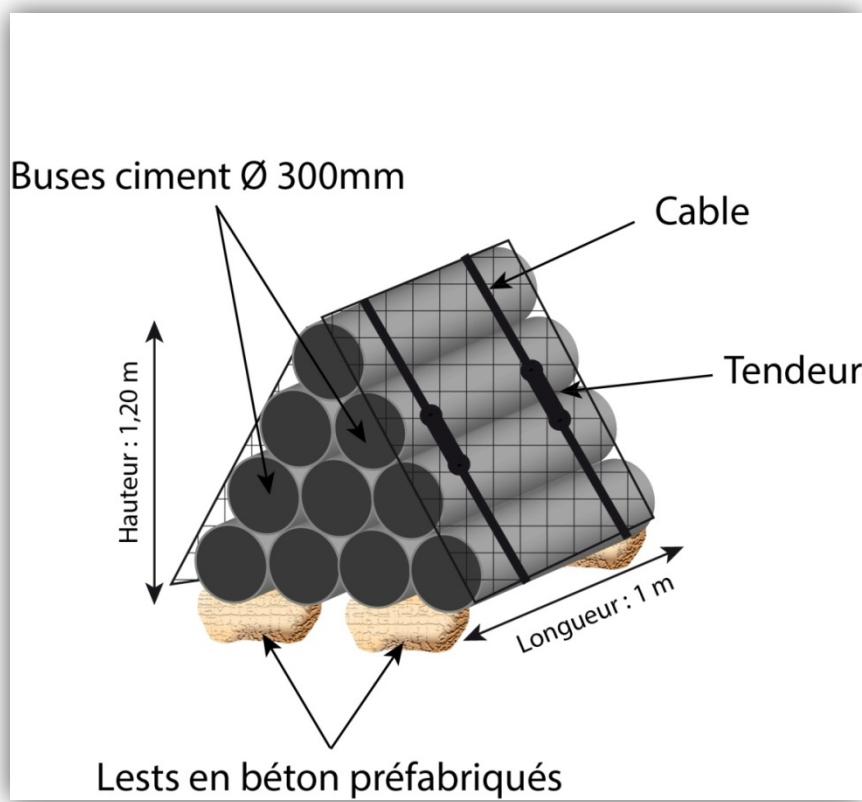


Figure 13 : Schéma de principe – Récif artificiel



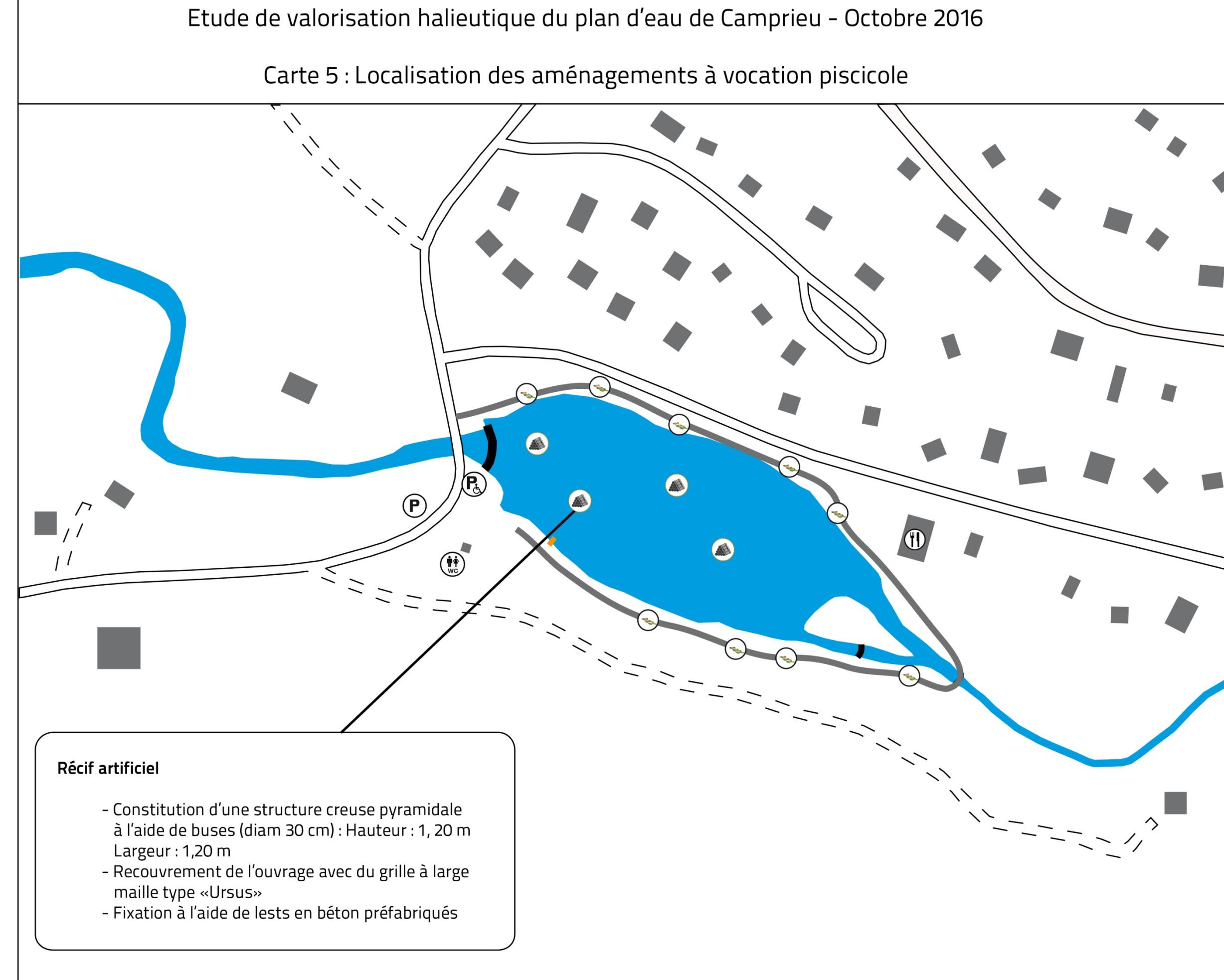
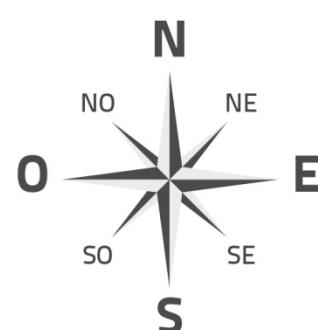
Figure 14 : Exemple d'implantation de récifs artificiels

Carte 5 : Localisation des aménagements à vocation piscicole

Légende



Récif artificiel



2.5 Signalétique et panneautage

Afin de mettre en valeur le site de pêche, une signalétique adaptée devra être mise en place.

Elle sera constituée de panneaux routiers facilitant l'accès au site, et d'un panneau d'accueil regroupant toutes informations pratiques à destination des pêcheurs et des accompagnants : carte du lac, emplacement de postes de pêche, poissons présents, réglementation pêche, informations touristiques, etc...



Figure 15 : Exemple de panneau routier

Dans l'hypothèse où le projet d'aménagement halieutique du plan d'eau de Camprieu aboutisse à une labellisation de la part de la FNPF (« Parcours Famille »), le panneau d'accueil devra impérativement suivre la charte graphique de la FNPF.

Les schémas ci-après présentent les grandes lignes de cette charte graphique ainsi que les panneaux routiers pouvant être installés.

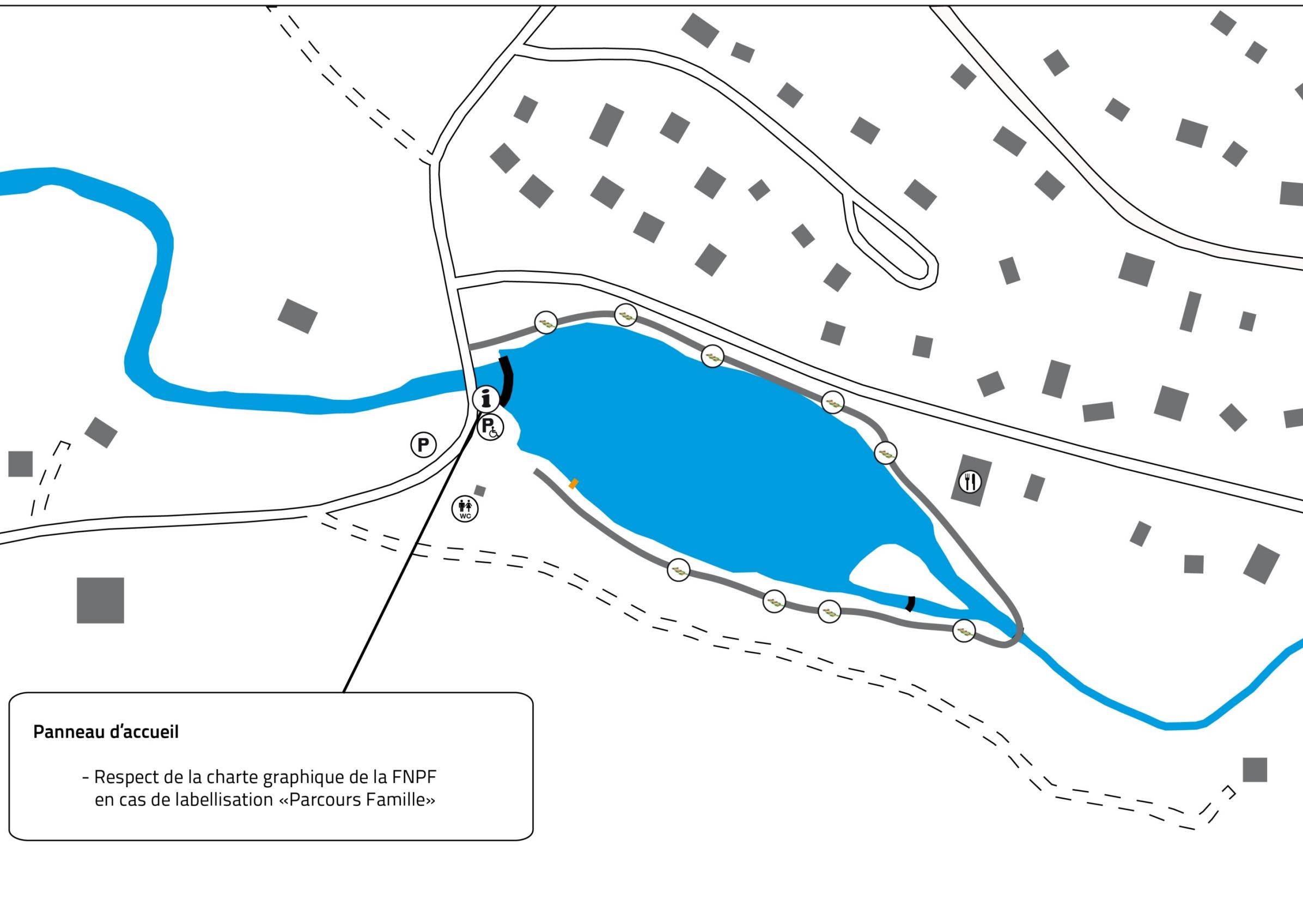
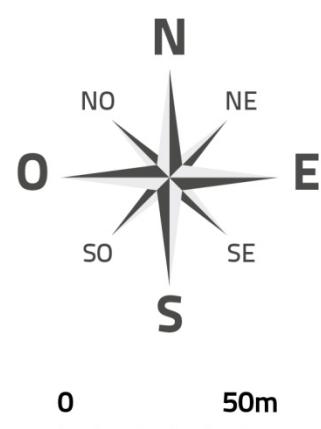


Figure 16 : Exemple de panneau d'accueil respectant la charte FNPF

Carte 6 : Signalétique et panneautage

Légende

 Panneau d'accueil



2.6 Labellisation FNPF

A l'occasion de la réunion préliminaire à l'élaboration du présent projet, il a été évoqué la possibilité de solliciter la FNPF suite aux travaux d'aménagement pour obtenir la labellisation nationale « Parcours Famille ».

Ce label permettrait d'apporter une bonne visibilité au site (communication nationale) et garantirait la qualité du produit halieutique proposé.

Les critères d'obtention de ce label sont multiples. Le tableau ci-dessous les présente dans leur ensemble.

Parcours de : « nom du site »

Objectif Label : Parcours « Famille »

Contexte départemental

Existence PDPL sur le département	Oui/non	Date de réalisation :	Date de réactualisation prévue :
-----------------------------------	---------	-----------------------	----------------------------------

Situation géographique

Lieu d'implantation (ex : lac d'Annecy)		Plan de localisation dans le département (carte au 50/1000)
Superficie du plan d'eau, ou linéaire de berge si le site en bordure de rivière ou canaux		

Situation Juridique

		Pièces justificatives à joindre à la demande
Propriétaire du site :		Titre de propriété ou convention
Bail délivré à :		
Gestionnaire du parcours :		
Durée de la convention :		
Année de la fin de la convention :		
Réciprocité intra-départementale totale :		engagement du Président fédéral

Animation du site

Acteurs locaux : (commune, Conseil général, associations...)		
Autres activités sur le site et à proximité immédiate: (Activités sportives, culturelles, loisirs...)		

Actions piscicoles à engager

		Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Création de zones de frayères	Oui/non	<ul style="list-style-type: none"> - Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis <p>Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs <p>Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation</p>
Création d'habitats piscicoles	Oui/non		

Aménagements à réaliser et entretien

	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Cheminement et accès				
Postes de pêche accessibles et ouverts				
Zone(s) sécurisée(s) PMR				
Proximité d'un Parking (voiture et bus)				
Sanitaires-point d'eau				
Abris de pêche, jeux				
Espace(s) pique nique-barbecue (suivant législation)				
Mise en place poubelles				
Programme ou convention d'entretien du site			Convention ou engagement du Président fédéral (1)	Convention ou engagement du Président fédéral (1)

Gestion du site

	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Gestion du milieu permettant un cycle naturel des espèces			engagement du Président fédéral	engagement du Président fédéral

Communication (en respect de la charte graphique FNPF/SNDLP et en fonction des contraintes locales)	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou suite à la réalisation des travaux)
Signalisation routière			Visuel du projet des futurs panneaux	Photos de la réalisation finale pour la validation définitive.

Signalétique pêche				
Dépliant pêche				

Pour ce qui concerne le projet proposé sur le lac de Camprieu, tous les critères relatifs à l'aménagement permettraient l'obtention du label.

Cependant, la gestion actuelle du site représente un facteur limitant. En effet, le label exige que le plan d'eau soit géré par une AAPPMA et que la réciprocité interdépartementale soit en vigueur.

Dans l'optique où il serait décider d'obtenir ce label, il serait donc impératif de mener une réflexion sur un rapprochement entre l'AAPPMA de Dourbie et la société de pêche locale « La truite du Bonheur » et de définir dans quelle mesure la réciprocité pourrait devenir effective sur le site.

D'autre part, un conventionnement devra être réalisé entre l'AAPPMA gestionnaire et la Commune concernant le programme d'entretien du site.

3 COUTS ESTIMATIFS

Le projet global d'aménagement du plan d'eau de Camprieu s'élève à un montant estimé de **80 786 € HT** (soit 96 943,20 € TTC), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Total HT
Accessibilité : Parking véhicules légers	4 000 €
Accessibilité : Parking PMR	4 470 €
Accessibilité : Piste piétonne	31 050 €
Aménagement du ponton Handipêche	8 156 €
Aménagement des postes de pêche sécurisés	20 060 €
Aménagements à vocation piscicole	3 500 €
Signalétique et panneautage	4 750 €
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	4 800 €
TOTAL HT	80 786 €
T.V.A 20 %	16 157,20 €
TOTAL TTC	96 943,20 €

Le détail de l'estimatif financier pour chaque type d'aménagement est présenté ci après.

Accessibilité parking véhicules légers				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Fourniture, mise en œuvre et nivellation de pierres cassées 0/20 pour constitution de l'assise de la place de stationnement et du chemin d'accès, épaisseur 0,20	m ³	100	18	1800
Fourniture et pose d'un protique limitateur de hauteur à l'entrée du parking	forfait	1	2000	2000
Mobilier d'extérieur (poubelle)	Forfait	1	200	200
Sous-total Parking véhicules légers HT				4 000
T.V.A.		20,0%		800
Total TTC				4 800

Accessibilité parking Personnes à Mobilité Réduite				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Fourniture, mise en œuvre et nivellation de pierres cassées 0/20 pour constitution de l'assise de la place de stationnement et du chemin d'accès, épaisseur 0,15	m ³	15	18	270
Fourniture et mise en oeuvre de bicouche pour la finition du parking	m ²	100	35	3500
Signalétique au sol normalisée	forfait	1	500	500
Mobilier d'extérieur (poubelle)	Forfait	1	200	200
Sous-total Parking réservé PMR HT				4 470
T.V.A.		20,0%		894
Total TTC				5 364

Accesibilité Piste piétonne				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Terrassement du site : décaissement 0,30 pour la réalisation de la piste piétonne	m ³	200	6	1200
Fourniture, mise en œuvre et nivellation de pierres cassées 0/20 pour constitution de l'assise de la piste, épaisseur 0,15	m ³	100	18	1800
Fourniture et mise en oeuvre de bicouche pour la finition de la piste	m ²	630	35	22050
Aménagement d'escalier rustique avec terrassement et mise en place de marche ten rondins bois	forfait	9	800	7200
Sous-total Piste piétonne HT				31 050
T.V.A.		20,0%		6 210
Total TTC				37 260

Ponton Handipeche				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Dépose du ponton existant	Forfait	1	500	500
Fourniture et mise en œuvre d'une protection du pied de berge en pieux jointifs type pin traité Classe IV Diamètre 0,14	m	4	500	2000
Terrassement du site : décaissement 0,30 pour le ponton handipêche, la place de stationnement et pour le chemin d'accès	m ³	3	6	18
Fourniture et mise en œuvre de pierres cassées 20/40 pour constitution de l'assise du ponton, épaisseur 0,20	m ³	2	18	36
Fourniture et mise en œuvre de béton armé classe XF2 épaisseur 0,10 pour aménagement de la dalle du ponton	m ²	10	70	700
Fourniture et mise en œuvre de pierres cassées 0/20 pour constitution de l'assise du chemin d'accès, épaisseur 0,15	m ³	14	18	252
Fourniture et mise en œuvre de bicouche pour la finition de la place de stationnement et du chemin d'accès	m ²	90	35	3150
Fourniture et mise en place des éléments du ponton (garde-corps, supports de canne, éléments de sécurité)	Forfait	1	600	600
Fourniture et mise en œuvre d'une table de pique nique adaptée PMR (hauteur minimum 0,70 m)	Forfait	1	600	600
Total HT				8 156
T.V.A.		20,0%		1 631
Total TTC				9 787

Postes de pêche sécurisés				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Fourniture et mise en œuvre d'une protection du pied de berge en pieux jointifs type pin traité Classe IV Diamètre 0,14	m	22,5	500	11250
nivellement des placettes de pêche (2,5 m x 2m)	forfait	9	500	4500
Aménagement d'escalier rustique avec terrassement et mise en place de marche en rondins bois	forfait	4	800	3200
Fourniture et mise en œuvre de toile géotextile sur les placettes de pêche	m ²	45	15	675
ensemencement des placettes de pêche avec mélange de graines type pelouse rustique	m ²	45	3	135
Total HT				20 060
T.V.A.		20,0%		4 012
Total TTC				24 072

Aménagements à vocation piscicole				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Fourniture et mise en œuvre de Récifs artificiels type "buse pyramidal", selon les prescriptions techniques du cahier des charges	Unité	4	800	3200
Total HT				3 500
T.V.A.		20.0%		700
Total TTC				4 200

Signalétique et panneautage				
Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Mise en place chantier	Forfait	1	300	300
Elaboration de la charte graphique du panneau d'accueil. Fourniture de fichiers informatique prêts à imprimer	Forfait	3	300	900
Impression de panneau d'accueil 110x90cm aluminium multicouches avec pelliculage de protection + panneau de fixation bois avec toit	Forfait	1	800	800
Signalisation routière du parcours de pêche famille et du ponton handipêche : panneau "flèche découpée" avec texte personnalisé, norme NF, en aluminium, 25x80cm, classe 1	Forfait	3	250	750
Signalisation des zones de stationnement "véhicules légers" et "Réservé PMR"	Forfait	2	250	500
Mise en place et ancrage des panneaux	Forfait	1	1 500	1500
Total HT				4 750
T.V.A.		20.0%		950
Total TTC				5 700

Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Total HT
Définition du projet technique définitif : Topographie, bathymétrie, schémas techniques cotés, chiffrage détaillé, etc...	jour	7	300	2100
Fourniture Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et consultation	jour	3	300	900
Suivi de chantier	jour	4	300	1200
Réunions et démarches administratives	jour	2	300	600
Total HT				4 800
T.V.A.		20.0%		960
Total TTC				5 760

Il est important de rappeler que l'estimatif financier ci-dessus n'est présenté qu'à titre indicatif et qu'il devra être modulé en fonction des choix qui seront faits par le futur Maître d'Ouvrage.

En effet, une réflexion devra être menée suite à la restitution du présent document, de manière à ajuster au mieux le projet technique pour qu'il réponde aux attentes des différents acteurs tout en restant réaliste sur le plan économique.

4 PLAN DE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement envisagé pour la réalisation de ce projet :

Organisme	Taux de financement	Montant (€ HT)
Commune de St Sauveur Camprieu	20 %	16 157
Communauté de Communes de l'Aïgoual	10 %	8 079
Pêche associative	10 %	8 079
Région Occitanie	20 %	16 157
Programme Leader	40 %	32 314
TOTAL		80 786